

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.

Réclames, 30

Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A SAUMUR, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur, 30 fr.

Paris, 35 fr.

Provinces, 30 fr.

Poste, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

3 Mai 1882.

Chronique générale.

RENTRE DE LA CHAMBRE.

La séance de la Chambre a duré tout juste une demi-heure.

M. Brisson, président, a fait mettre le projet de loi sur les enterrements civils à la suite de la loi de finances.

M. Humbert est venu pleurer à la tribune sur les écarts de la presse et présenter un projet de loi tendant à réprimer le honteux et impudique spectacle que mettent certains journaux sous les yeux du public.

C'est bien de réprimer, mais il eût été mieux de réprimer dès le début cette furie pornographique. M. Humbert nous dira, il est vrai, qu'il eût été obligé de frapper de ce chef la plupart des journaux républicains. Mais nous ne trouvons pas que ce soit là une excuse.

Une séance de rentrée ne pouvait se passer sans un speech de M. Guichard. M. Guichard n'ayant pu — qu'on nous pardonne cette expression de collègue — piquer un simple orateur déclarer que jeudi il questionnerait M. le ministre des travaux publics sur les responsabilités architecturales de M. Caillaux, ministre du 16 mai, à propos de la construction du pavillon de Marsan. Il y a quelques quatre ans que M. Guichard soulève ce pavé; jusque-là, il lui est toujours retombé sur le nez; selon toute vraisemblance, il en sera de même cette fois-ci.

200 propositions. — L'état des travaux législatifs comprend plus de 200 propositions ou projets de loi.

La Chambre a certainement trois fois plus de besogne qu'elle n'en pourra accomplir d'ici la fin de l'année.

Une crise ministérielle très-prochaine est inévitable.

Si le cabinet ne tombe pas sur la question extérieure, on affirme, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qu'il se désagrègera à propos de la réforme judiciaire.

M. Humbert est tout à fait en opposition avec les membres de la majorité relativement à la diminution du nombre des cours et tribunaux. Il fera de l'acceptation de son projet une question de portefeuille.

On ajoute que M. de Freycinet, très-énervé par les difficultés extérieures, fera cause commune avec le ministère de la justice, afin de pouvoir quitter en même temps que lui la direction des affaires.

LA LOI MILITAIRE.

On lit dans la Gazette de France : Le projet de M. Gambetta soulève, paraît-il, bien des critiques dans les rangs des républicains.

Le XIX^e Siècle soutient que le système gambettiste a été inspiré « par esprit de vengeance contre l'ultramontanisme et pour taquiner plus ou moins le clergé. »

M. Laisant y voit des « dispositions fallacieuses » qui, « sous l'apparence démocratiques, se prêtent à la plus abominable corruption. »

Quant au projet du général Billot, il se résume, suivant le Rappel, dans « les larges dispenses accordées à la bourgeoisie. »

M. Laisant a quelquel droit d'être sévère; l'idée mère du projet lui appartient. Mais on a changé son enfant en nourrice et il ne lui est plus possible de le reconnaître.

Il en est tellement ému qu'il ne semble plus savoir lui-même à quelle idée s'arrêter.

Il est dans le vrai, par exemple, quand il estime que la commission est présentement dans « le chaos et la confusion. »

Voilà où en est le parti républicain; et c'est dans ce chaos et cette confusion que

l'on se dispose à jeter ce qui reste de nos institutions militaires.

On cite le général de Galliffet parmi les généraux qui déplorent le plus pour l'armée, pour la défense nationale, les lois préparées par le général Billot et par M. Gambetta au sujet du recrutement.

Nous lisons dans un journal républicain :

« Il n'y a rien qui vexe les cléricaux comme de ne pas être assez persécutés. »

Cette simple petite phrase ne fait-elle pas apparaître sous un jour tout nouveau l'attitude des républicains ?

Ainsi, quand les républicains persécutent, c'est par pure charité, et seulement pour que les « cléricaux » ne soient pas trop vexés.

Si les républicains n'en avaient cru que leur tendre cœur, ils n'auraient jamais expulsé les religieux comme des malfaiteurs, et on ne les eût pas vus décrocher les crucifix dans les écoles et en charger en ricaneant des voitures de déménageurs. Si les républicains obéissaient à leurs propres inspirations, ils se garderaient bien de chasser Dieu des écoles primaires, d'interdire les processions, de livrer la religion à la risée des pitres et à la moquerie de certains marchands d'images.

Mais leurs sentiments de fraternité les obligent à persécuter les chrétiens, uniquement et exclusivement pour leur être agréable.

De sorte que, suivant notre ingénieur confrère, les victimes sont coupables d'une noire ingratitude en ne venant pas solennellement remercier les républicains du mal qu'ils ont la bonté de leur faire.

On lit dans la Paix :

« M. l'évêque Freppel vient, au cours de sa tournée pastorale dans le diocèse d'Angers, de re-

cevoir un ordre de réversément émané du ministère de la justice et des cultes. Cet ordre de réversément porte sur une somme de plus de 16,000 fr. que M. Freppel a indûment perçue en cumulatif, en violation des dispositions de la loi, son indemnité parlementaire avec l'intégralité de son traitement épiscopal. »

Bien que la Paix soit un journal officieux, elle nous permettra de ne pas prendre au sérieux l'information qu'elle s'avise de publier. Il n'y a, en effet, aucune disposition de loi sur laquelle on puisse appuyer la réclamation dont il s'agit.

Nous pourrions ajouter que cette réclamation, mal fondée en droit, serait en outre contraire à toutes les convenances. Mais c'est un argument qui toucherait sans doute médiocrement le journal officieux, et qui n'aurait aucune chance de toucher nos gouvernants républicains.

Aussi ne l'indiquons-nous que pour montrer de quel misérable esprit de tracasserie, à l'endroit des membres les plus éminents du clergé, sont animés les scribes officieux du parti républicain.

A n'en pas douter, ces tristes personnages seraient enchantés d'imposer à M^r Freppel l'obligation de prélever, sur l'indemnité notoirement insuffisante que reçoit chaque évêque, le montant des frais du séjour à Paris que lui impose l'exercice de son mandat de député. Mais, ici, la malveillance s'est trop hâtée. Il reste, en effet, à découvrir le texte de loi sur lequel on devrait fonder cette prétention, et nous répétons que ce texte on ne le produira pas. (Univers.)

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. — La Gazette nationale de Berlin publie un article dans lequel on remarque les passages suivants :

« Les Français ont combattu contre nous, en 1870, moins pour obtenir la frontière du Rhin que pour s'assurer un bien plutôt idéal que matériel, l'hégémonie en Europe. »

lui qui vous envoie ! Je savais bien qu'il n'oserait pas me laisser passer en jugement. Mais que compte-t-il faire pour moi ? Dites vite. Je me fais vieux ici.

Landry hésitait.

Surpris par la brusque interrogation d'Assaverte, il comprenait cependant que celui-ci commettait une méprise qui pouvait servir ses projets.

Évidemment, c'était de Deris que voulait parler Assaverte.

Landry cherchait une réponse qui lui permit de prolonger cette méprise, lorsque le prisonnier, dans son impatience, vint lui-même au-devant de ses désirs.

— Oh ! il a bien fait de se décider, ajouta-t-il. Depuis plus de huit jours, il a mon billet, et si vous n'étiez pas venu, j'allais, pas plus tard que demain, tout dégoiser devant le curieux (juge d'instruction).

Deris était donc bien en Algérie, puisque Assaverte avait déjà pu communiquer avec lui; mais sur quel point ? c'est ce qu'il fallait savoir.

— Deris n'a peut-être pas eu votre message aussitôt que vous l'espériez, répondit Landry à tout hasard.

— Allons donc ! je connais les distances peut-être ! Il m'a assez souvent fait faire la navette entre Oran et Nemours. C'est à peine s'il faut trois jours pour s'y rendre ! Non, non, je sais mon

homme par cœur. Il n'eût pas été fâché de me voir raccourcir. J'en connais trop long sur l'affaire du Cherop-eub-Ro... et sur d'autres. Mais maintenant je le tiens comme il me tenait autrefois. Chacun son tour. Il me sauvera ou je le perds, et vous aussi par la même occasion. Tant pis.

Pendant qu'Assaverte parlait, Landry venait d'arrêter son plan.

— Vous ne vous trompez pas, répondit-il, je viens de la part de Deris. Seulement, ce n'est pas dans le but que vous supposez. Il ne veut pas vous sauver et je suis chargé par lui de vous faire patienter en vous donnant de faux espoirs de salut jusqu'au jour de votre exécution, qui n'est pas douteuse, car Deris a pris soin de fournir à l'instruction les preuves de vos anciens crimes...

— Oh ! je m'en doutais, dit Assaverte. Gare à lui, alors ! je me vengerai.

Landry l'interrompit.

— Et moi aussi je veux me venger et c'est pour cela que j'ai accepté la mission qu'il m'a donnée. Je me vengerai, dussé-je me perdre moi-même.

— Écoutez ! votre témoignage à vous, que la justice tient, ne signifiera pas grand chose. Mais si ce témoignage est appuyé par le mien ; si, libre, je viens me livrer moi-même et remettre aux magistrats une déclaration signée de vous et de moi constatant que, de complicité avec Deris, nous avons volé Montméral, on y ajoutera foi, et si la

devant la cour d'assises d'Oran.

L'un des accusés, prévenu de vol et d'assassinat, se nommait Pedro Assaverte.

Landry frémit en lisant le nom de l'homme qui avait été, avec lui, l'instrument de la haine de Deris, et cela à quelques pas seulement de la maison où Assaverte tenait jadis l'enfer du Cherop-eub-Ro.

Cet Assaverte, son complice, pouvait seul lui donner les preuves ou tout au moins les renseignements qu'il était venu chercher.

Mais aller trouver ce misérable qui n'aurait bientôt plus rien à ménager, puisqu'une condamnation à mort l'allait probablement frapper, se faire reconnaître, n'était-ce pas risquer d'être dénoncé et inquiété lui-même ?

Les dernières révoltes de cet esprit pusillanime se firent jour, mais le repentir en triompha.

— Adviene de moi ce qu'il plaira à Dieu ! dit-il après une longue lutte.

Et, au lieu de s'embarquer pour la France, il prit la route d'Oran.

XIII

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE.

Landry obtint la permission de faire venir Assaverte à la grille du parloir de la prison.

Celui-ci le reconnut aussitôt et ne parut même nullement surpris de le revoir.

— Ah ! c'est vous, dit-il à voix basse. Alors c'est

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

MARCELMA.

(Suite.)

Ces preuves, il allait les chercher. Mais pour cela, il lui fallait découvrir la retraite de Deris. Landry se reposa quelques jours et partit pour Alger.

Malgré les recherches les plus actives, il ne put y découvrir les traces de celui dont il voulait jadis écarter jusqu'au souvenir et que, maintenant, sous l'empire du remords, il poursuivait avec ce qui lui restait d'ardeur.

Jamais on n'avait revu Deris à Alger.

Landry, découragé et déjà en proie à la maladie qui devait l'emporter quelques semaines plus tard, songeait à se rembarquer pour la France.

Il avait appris que Jean Montméral, après avoir suivi la fortune du régiment de son père en Italie, en Syrie, en Chine, au Mexique, était passé capitaine dans un régiment de France. Mais, la veille de son départ, en parcourant un journal algérien, ses yeux tombèrent par hasard sur un compte rendu d'une affaire capitale qui allait se juger

Quant aux Russes, ils seraient encore des demi-barbares, alors même qu'ils nous auraient vaincus, et ils seraient, après comme avant, réduits à agir en Asie.

Nous avons, du reste, le bonheur d'être en état d'attendre qu'ils soient revenus à de meilleurs sentiments.

Notre armement est tellement fort qu'il inspire le respect à tout le monde. Chacun sait ce qu'il mettrait en jeu dans une guerre contre nous.

Ni l'Allemagne, ni les autres gouvernements européens ne craignent que la paix soit troublée, et les influences ténébreuses qui minent cette situation pacifique cesseraient bientôt d'agir, si l'opinion publique ne faisait pas un épouvantail de tous les bruits, de tous les incidents relatifs à la question d'Orient, dont notre génération ne verra certainement pas la solution.

On devrait enfin se décider à considérer comme un conte de nourrice tout ce que l'on dit au sujet du nouveau Gengis-Khan, du Cosaque conquérant du monde entier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel a publié les deux nominations suivantes que nos informations nous avaient signalées, il y a quelques jours, comme prochaines :

M. Schnerb, préfet de Maine-et-Loire, est nommé directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Cazelles, nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

M. Jabouille, préfet de l'Oise, est nommé préfet de Maine-et-Loire.

Dans le même mouvement préfectoral, M. Ebeling, ancien sous-préfet de Saumur, en disponibilité, est nommé sous-préfet de Villefranche (Rhône).

M. Jabouille, qui passe préfet de Maine-et-Loire, a été reçu hier matin par le Président de la République qui l'a retenu à déjeuner.

M. Jabouille a été également reçu par le ministre de l'intérieur.

Une médaille d'honneur en argent de 2^e classe, est décernée à M. Pavier, brigadier de police à Saumur.

LE RALLYE-PAPER.

La journée du Rallye-Paper a été favorisée par un très-beau temps; aussi la route de Vernantes a-t-elle été envahie de bonne heure par une foule nombreuse et de brillants équipages.

Tous les rallye ont été conduits avec beaucoup d'entrain et d'une façon remarquable. Malgré le grand concours de coureurs, il n'y a eu aucun accident grave.

Voici le résultat de la journée :

4^e Rallye, pour tous chevaux. — 14 engagements.

Arrivée 1^{re}, Marionette, à M. de Contades; 2^e, Géant-des-Batailles, à M. Hache; 3^e, Fylla, à M. Renaudeau-d'Arc; 4^e, Bellême, à M. Dolfus.

2^e Rallye, pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les officiers du cadre et MM. les lieutenants d'instruction.

8 engagements. Arrivée 1^{re}, Madame-le-Diable, montée par M. de la Garonne; 2^e, Incision, monté par M. de Montpoly; 3^e, Façon, monté par M. Humbert.

3^e Rallye, pour chevaux d'armes n'ayant également pris part à aucune course publique et montés par MM. les officiers-élèves.

18 engagements. Arrivée 1^{re}, Anémone, montée par M. Léonard; 2^e, Caban, monté par M. de la Selle; 3^e, Coquette, montée par M. de Ruillé.

Dans cette course, Gazelle a fait une chute, s'est cassée les reins et a été abattue sur place. Cet accident n'a eu aucune conséquence grave pour le cavalier.

4^e Rallye, pour chevaux d'armes montés par MM. les élèves-officiers.

18 engagements. Arrivé 1^{er}, Idiome, monté par M. de Laveaucoupet; 2^e, Parasol, monté par M. Beccuet; 3^e, Mars, monté par M. Bourgeois.

Le 5^e Rallye avait été réservé pour MM. les sous-officiers titulaires et sous-maitres de manège.

15 concurrents s'étaient présentés au départ.

Arrivé 1^{er}, Pallas, monté par M. Meyer; 2^e, Sentence, montée par M. Brach; 3^e, Châtelaine, montée par M. du Tertre.

Tous les habiles jouteurs et les témoins de leurs luttes remarquables ont félicité les organisateurs de ces fêtes; puis les uns et les autres ont promis de se retrouver dans des tournois semblables au mois de juillet prochain.

Dès 5 heures, les premières voitures entraient en ville, et donnaient, avec de nombreux et joyeux cavaliers, une animation extraordinaire à la belle avenue de Saumur à la Ronde.

Verrie-Saumur.

Les courses de Verrie-Saumur prennent décidément un des premiers rangs parmi les plus célèbres de l'Ouest. La presse départementale s'en occupe; voici en quels termes le Courrier d'Angers apprécie la Société des courses de Verrie et comment il rend compte de la première journée de dimanche :

Par sa situation même et grâce à un groupe de sportsmen dont les éléments se sont recrutés en grande partie dans les cadres de l'École de cavalerie, Saumur est devenu un des centres sportifs les plus importants de l'Ouest. Cette ville est en effet au centre même de la région formée par les départements de Maine-et-Loire, de la Vienne, d'Indre-et-Loire et de la Vendée; Anjou, Touraine, Poitou et Vendée, toutes provinces

qui ont un renom dans les annales de la vénerie et aujourd'hui du sport.

Trois réunions chaque année, comprenant en tout quatre jours de courses, trois rallye-paper, plusieurs journées de tir au pigeon, et enfin, entre les deux journées de Saumur, le carrousel de l'École, en font le rendez-vous de tous les sportsmen de nos régions.

Deux Sociétés des courses existent à Saumur : celle de Saumur même, dont les réunions ont lieu sur l'hippodrome de Verrains, et qui a pour président M. Le Brecq, et celles de Verrie-Saumur, qui a pour président M. Proust, M. Guinebert, le sportsman dont l'écurie a remporté de si nombreuses victoires dans les courses d'obstacles des hippodromes de l'Ouest, est secrétaire et s'occupe tout spécialement de l'organisation des réunions des deux Sociétés.

Créé il y a quelques années seulement, l'hippodrome de Verrie est certainement un des plus curieux et des plus agréables de France. C'est dans les landes de Verrie que les membres du cercle Saint-Hubert, organisateurs de ces réunions, ont installé sur une petite hauteur le pesage et les tribunes qui pourraient plus justement s'appeler un observatoire.

Cette hauteur domine la lande qui s'étend à une grande distance, et dont les mouvements de terrain sont assez accentués. C'est à travers cette lande qu'on a tracé les différentes pistes d'obstacles qui entourent le pesage.

Dimanche, 30 avril, avait lieu la première réunion de 1882, à Verrie. Le programme comprenait six courses d'obstacles. Ces réunions ayant tout à fait le caractère de réunions particulières, on s'attache, avec raison, à favoriser les gentlemen, dont la monte offre toujours un attrait particulier. Inutile de dire qu'une large part est faite aux courses militaires, et que le nombre des officiers qui y prennent part les rend fort brillantes.

Dimanche, la réunion a été favorisée par un temps splendide; un public nombreux et élégant, dans lequel les uniformes dominaient, occupait l'enceinte réservée. M. le capitaine de Canisy était chargé du pesage, M. le capitaine de Pliolan donnait les départs et M. le commandant de Bellegarde jugeait à l'arrivée.

Notre confrère, après avoir donné le résultat sommaire des différentes courses, ajoute :

En somme, très belle journée; retour par un temps magnifique, et les organisateurs n'ont qu'à se féliciter du succès toujours croissant de leurs réunions.

GRAND CIRQUE ANGLAIS.

Nous rappelons que le Cirque G. Sanger, qui donne ce soir une représentation à Bourgueil, arrivera demain jeudi à Saumur.

Grande cavalcade à 2 heures. — A 3 heures et à 8 heures, représentations.

Vendredi, également, cavalcade à 2 heures; représentations à 3 heures et à 8

prescription couvre ce crime, la justice, du moins, sera mise en éveil et écouter plus attentivement vos dénonciations sur les autres affaires... puisque vous dites qu'il y en a d'autres, ajoutez-les en interrogeant Assaverte du regard.

Oui, il y en a d'autres, et je dirai tout ! Ah ! monsieur l'honnête homme, le bon père de famille, le riche propriétaire, l'oracle des nigards de Tlemcen et de Nemours, on saura bientôt qui vous êtes, et si ma tête roule, la vôtre ne tiendra pas longtemps sur vos épaules.

La cloche qui annonçait la sortie des visiteurs interrompit les menaces d'Assaverte que Landry écoutait de toutes ses oreilles.

Le gardien, qui ne doit pas perdre de vue les détenus pendant leurs entretiens avec les personnes du dehors, venait d'être appelé par un de ses camarades et ne regardait pas du côté du prisonnier.

Celui-ci profita de ce relâchement de la surveillance et jeta à Landry, à travers les grilles, un papier que celui-ci ramassa vivement.

A tout hasard, j'avais préparé cette dénonciation dont j'ai envoyé le double à Deris en le menaçant d'en faire usage s'il ne me donnait pas les moyens de me sauver, dit en même temps Assaverte. Si vous voulez réellement vous venger, appuyez-la, signez-la et faites-la remettre au juge d'instruction.

Puis, venez demain, je vous donnerai d'autres détails.

Landry eut un mouvement de joie.

Oh ! vous le détestez donc bien, l'ami Deris ? fit le coquin... A moins cependant que ce ne soit une comédie que vous jouez-là vis-à-vis de moi?... Mais peu m'importe après tout ! La dénonciation que je viens de vous donner ne me compromet pas moi-même, et si vous ne la faites pas remettre, je prendrai un autre moyen. Je ne place pas tous mes œufs dans le même panier, mon garçon ! ajouta le coquin en ricanant.

Non, non, je ne vous trompe pas, vous le verrez ! A demain !

À peine sorti de la prison, Landry ouvrit le papier qu'Assaverte lui avait jeté.

Assaverte y racontait, en rejetant la faute sur ses deux complices, le vol du Cherop-eub-Ro. Il y indiquait en outre la part prise par Deris à un soulèvement des Flitt qui, quelques années plus tard, avaient ensanglanté la province d'Oran.

La cause première de cette insurrection avait été le pillage d'une grande-ferme école au sud de Relizane.

Vainement le caïd des Flittas avait nié que cette attaque eût été faite par des hommes de ses tribus, toutes les preuves étaient contre lui et les tribus avaient été rasées et soumises à l'amende.

Quelques jours plus tard, tout le sud était en feu.

Or, les pillards de Relizane étaient des Touaregs que Deris avait soudoyés et conduits lui-même.

Son but, qu'il avait atteint d'ailleurs, était de détruire toute une famille dont il convoitait les terres. Il avait d'abord essayé d'acheter ces terres. Les colons, qui commençaient des essais de culture de coton dont ils attendaient une grande source de produits, avaient refusé de vendre, à quelque prix que ce fût.

Mais Deris, on le sait, n'était pas homme à reculer devant les moyens pour satisfaire ses désirs ou ses volontés.

Cette fois, c'était le lucre qui le guidait.

Il avait appris que des trésors assez considérables avaient été enfouis dans un silo voisin de la ferme, lors de la dernière insurrection, et voulant s'en rendre maître, il avait fait appel à l'assassinat.

Ses longs voyages à travers les tribus nomades, la connaissance parfaite qu'il avait de la langue arabe lui permettaient de trouver des complices et des agents parmi les insaisissables pirates du désert.

La ferme de Relizane fut pillée, tous ses habitants furent massacrés sans exception.

Puis les pirates se jetèrent dans le Sahara, laissant peser sur les Flittas la responsabilité de leur crime.

(A suivre.)

heures. — Départ de Saumur après la dernière soirée.

Sous le titre : DRAME ET SINISTRE EN MER. Les dix Sauveteurs du Havre morts au combat d'honneur, — notre concitoyen, M. Ch. Marchand, a composé une poésie qu'il a dédiée au Maire du Havre à la date du 8 avril.

Quelques jours plus tard, M. Marchand recevait de M. le Maire du Havre la lettre suivante :

DEPARTEMENT de la SEINE-INFÉRIEURE. Havre, le 13 avril 1882.

Le Maire de la ville du Havre, A. M. Ch. Marchand, à Villebrienne près Saumur (Maine-et-Loire).

Monsieur,

J'ai reçu la pièce de vers que vous avez voulu m'adresser par votre lettre du 8 de ce mois sur l'affreuse catastrophe du 26 mars. Permettez-moi de vous remercier, Monsieur, des généreux sentiments que vous exprimez et l'hommage si mérité que vous avez rendu à la mémoire de ces héroïques marins, qui ont sacrifié leur vie pour sauver celle de leurs semblables. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Jules SIEGRIER.

Dans un prochain numéro, nous publions la poésie de M. Ch. Marchand.

COURSES DU VELOCE-CLUB DE TOURS.

Voici, d'après l'Indépendant d'Indre-et-Loire, le résultat de la course de fond — annoncée dans notre numéro de vendredi — qui a eu lieu dimanche, de Tours à Montbazouls, et à laquelle ont pris part des membres du Véloce-Club de Saumur :

Il y avait seize concurrents au départ. Hors concours : M. Hart, 4 heures.

1^{er} prix. — M. Legay, de Tours, 2 heures 2 minutes.

2^e prix. — M. Couillon, d'Esnest, 4 heures 4 minutes.

3^e prix. — M. Delaunay, de Saumur, 7 heures 7 minutes.

4^e prix. — M. Colombel, de Saumur, 8 heures.

L'Union libérale dit, à propos de ces courses :

M. Hart, un rude champion anglais aurait dans la circonstance relevé, s'il en avait été nécessaire, le renom des courses anglaises. Disons, à la louange des courses tourangeaux, qu'il a été serré de très-près par notre compatriote M. Legay.

En terminant ce compte-rendu, ajoutons la même feuille, annonçons que le Véloce-Club de Tours ira aux fêtes données par la ville de Chinon, en juin prochain, pour l'erection de la statue de Rabelais. Il est à désirer de brillantes courses où il aura à se mesurer avec le Véloce-Club si renommé de Saumur.

Le Journal d'Indre-et-Loire donne le résultat de l'élection d'un certain nombre de municipalités du département.

Azay-le-Rideau, les républicains ont eu la tâche difficile. Au premier tour de scrutin, les conservateurs et les républicains ont partagé juste par moitié. Huit contre huit. Au second tour, même partage; huit pour le candidat républicain, M. J. Vaissier. Le candidat conservateur, M. Tortier, tint, au second tour, 7 voix. Un bulletin blanc que la loi ne compte pas, bien que soit une forme de vote, a donné la victoire à M. Vaissier. Petit succès.

Le maire en fonctions, le républicain pacha Deschamps, n'aurait jamais eu de sympathies du conseil. Il n'a pas été réélu.

M. Vaissier, qui a fait éléver ses fils chrétiennement par les congréganistes et n'est pas apparemment partisan de l'athée sur l'enseignement, appliquera-t-il cette loi ? That is the question.

A Ligueil, le maire est républicain, et joint est conservateur.

A Neuillé-Pont-Pierre, M. de Lavalley, conservateur, est élu.

L'assassinat de Parçay-Meslay.

Les crimes vont bien dans le département d'Indre-et-Loire.

Hier, nous racontions les faits et gestes de Jarrossay fils, tentant d'assassiner son père, à Braye-sur-Maulne, et une tentative d'assassinat à Branches.

Aujourd'hui, nous avons à enregistrer un assassinat commis également dans l'arrondissement de Tours, à Parçay-Meslay, canton de Vouvray.
Tout s'est passé en huit jours. N'est-ce pas effrayant!
Voici les détails publiés sur ce dernier assassinat par le Journal d'Indre-et-Loire:

« François Martinet, marchand de fourrages, demeurant à Crotelles, s'était rendu samedi dernier à Tours.
» Dans la soirée, il régla diverses affaires, notamment avec un marchand de fourrages qui lui versa 200 et quelques francs.
» Il retourna ensuite à la Tranchée, où il avait laissé sa voiture, et, à huit heures, il se mit en route pour retourner à Crotelles, en suivant la grande route de Tours à Paris.

» Une heure après, entre Monnaie et Bellevue, sur le territoire de Parçay-Meslay, il était attaqué par un ou deux individus qui l'assailirent à coups de trique, lui fracassèrent le crâne et le laissèrent étendu sur sa charrette après lui avoir enlevé l'argent qu'il avait dans ses poches.
» Au bourg de Monnaie, lorsqu'on le retrouva sur sa voiture, il vivait encore; mais il était dans un tel état qu'il était impossible, dit-on, d'en obtenir le moindre renseignement sur ceux qui l'avaient frappé et tué.

» Martinet était affreusement blessé. Il avait perdu une grande quantité de sang.
» La justice, aussitôt prévenue, a ordonné des recherches pour découvrir le ou les assassins. Les soupçons, paraît-il, se seraient portés sur deux jeunes gens qui auraient été vus sur la route de Monnaie, avant ou après l'heure (nous ne savons au juste) à laquelle le crime avait été commis.

» Les agents de l'autorité parcoururent tous les lieux environnants, tandis que, dans la ville de Tours, la police, de son côté, faisait surveiller activement les maisons mal famées, où, d'habitude, les criminels, empressés de se livrer à la débauche, vont dépenser l'argent qu'ils ont soustrait.

» Il ne paraît pas que jusqu'ici on ait fait quelque découverte qui permette de mettre la justice sur la trace du ou des coupables.

» On nous dit que le morceau de bois avec lequel la victime a été frappée a été retrouvé sur la charrette; ce morceau de bois était, paraît-il, couvert de sang.

» Il a été fait une constatation qui semblerait prouver qu'il y a eu une lutte entre l'assassin et Martinet. L'assassin avait les mains tout ensanglantées; en fouillant dans les poches du pantalon de la victime pour y prendre son porte-monnaie, ses mains se sont essayées sur les bords de cette poche et y ont laissé des traces très-apparences. Après avoir terrassé Martinet, qui était couvert de sang, il aura lutté avec lui; peut-être aurait-il essayé de l'étrangler, et c'est alors qu'il se sera mis du sang aux mains.

» L'assassinat que nous venons de rapporter a été commis dans des circonstances absolument pareilles à celles qui accompagnèrent deux crimes du même genre qui furent commis, il y a quelques années, l'un sur la route de Bléré, l'autre encore sur la route, à Saint-Pierre-des-Corps. Est-ce que cela deviendrait une spécialité dans nos contrées!

» L'auteur du crime de Bléré ne fut pas découvert. L'assassin de Saint-Pierre-des-Corps fut condamné à mort par la cour d'assises d'Indre-et-Loire, puis aux travaux forcés par la cour d'assises d'Orléans, le premier jugement ayant été cassé pour vice de forme. Nos lecteurs se rappellent ce détail épouvantable: L'assassin de Saint-Pierre-des-Corps s'empara de la culotte de sa victime et s'en revêtit; s'il ne prit pas le caleçon, c'est qu'il ne put l'arracher à cause de la rigidité du cadavre.

» Les criminels de Parçay-Meslay, gens sans doute moins cyniques, n'ont pas poussé les choses si loin. Ils se sont contentés de voler de l'argent.
» Espérons que la justice parviendra à mettre la main sur ces scélérats.»

LE CHEMIN DE FER DE CHOLET A CLISSON.

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?... »
Voilà ce que répètent chaque jour les populations impatientes d'attendre l'inauguration de cette ligne, qui devait avoir lieu en janvier, puis en février, puis en avril... et

qui est remise, sans doute, aux calendes grecques.

On dit, mais sans y ajouter foi, que la Compagnie d'Orléans aurait acheté à l'Etat le chemin de fer de Cholet à Clisson.

Nous détachons du compte rendu de la dernière session du conseil général de la Loire-Inférieure le paragraphe suivant:

« Le conseil général émet le vœu que le chemin de fer de Clisson à Cholet, dont les travaux sont entièrement terminés, soit le plus promptement possible livré à la circulation et au plus tard pour le 43 mai prochain, date de l'ouverture du concours régional de Nantes. » (Intérêt public.)

LE MANS.

Au Mans, les électeurs municipaux avaient à élire, dimanche, 42 conseillers. Il n'y a pas eu de résultat par suite du trop grand nombre d'absentions, 7,063 sur 12,900 inscrits. Aucun candidat n'a pu obtenir le chiffre légal.

Les conservateurs n'avaient pas de candidat.

Quelques journaux spéciaux, la France chevaline, le Journal d'agriculture, ont déjà parlé d'un système de drainage des écuries et de l'espèce bovine dont l'inventeur est le colonel Basserio.

Nous apprenons que ce procédé ingénieux d'assainissement, qui assure à l'animal son parfait équilibre et lui permet de se reposer sur un sol ou pavé horizontal, vient d'être installé au Mans dans une écurie du 3^e d'artillerie, en vue d'une expérience officielle. Nous ne tarderons pas à en connaître les résultats.

CONCOURS MUSICAL DE NANTES.

On lit dans l'Esperance du Peuple:

« Nous n'avons pas encore parlé du Concours musical qui se prépare dans notre ville; nous nous réservons de le faire lorsque nous aurons les éléments nécessaires pour cela, c'est-à-dire lorsque nous connaîtrons l'importance des prix accordés aux Sociétés musicales qui doivent concourir. A en juger par la liste qui a été publiée, nous avons de fortes raisons de croire que les prix en question sont tout à fait indignes de l'importance d'une grande ville comme la nôtre, car, à part l'orphéon les Enfants de Lutèce, dont la réputation n'est plus à faire, nous ne voyons figurer aucune société de musique véritablement hors ligne, ainsi que par exemple, l'année dernière, à Tours, où la musique municipale du Mans et celle du Bon Marché de Paris avaient concouru ensemble et provoqué l'admiration universelle. Nous nous réservons de comparer les prix offerts par de petites villes, telles qu'Angers et Tours, à ceux du Concours musical de Nantes, et nous verrons probablement que cette comparaison est loin d'être à l'honneur d'une ville qui a la prétention de se faire appeler la capitale de l'Ouest. — LAMT. »

RENNES.

Un cruel accident a jeté samedi soir la consternation dans la ville de Rennes et a porté le deuil et la désolation dans une des plus honorables familles de Bretagne.

M. Yves de Pioger, âgé de 29 ans, second fils de M. le comte de Pioger et neveu de M^r Dupont des Loges, évêque de Metz, passait à cheval sur le pont du chemin de fer, lorsque l'animal, effrayé par le sifflet et la fumée d'une locomotive, s'emballa subitement et, franchissant le parapet, malheureusement trop peu élevé en cet endroit, alla s'abattre dans le bas de la côte.

M. de Pioger s'était brisé la tête dans sa terrible chute.

Relevé à l'instant par M. Hartung, colonel au 7^e d'artillerie, et porté dans une maison voisine, où il a reçu les premiers soins, il a été reconduit à Saint-Guillaume, et deux heures après il expirait.

M. Yves de Pioger, dit l'Union de Bretagne, avait fait d'excellentes études au collège Saint-François-Xavier, à Vannes, et malgré les difficultés que lui avait fait éprouver une santé bien longtemps délicate, avait brillamment passé tous ses examens de baccalauréat et de droit; heureusement doué des qualités du cœur et de l'esprit, il avait su joindre aux dons naturels qui lui avaient été départis, le charme que leur communie toujours une piété solide et éclairée. Un bel avenir se déroulait devant lui.

C'est le quatrième accident qui se produit

au même endroit et dans les mêmes conditions depuis trois ans. Un intendant militaire, M. Brou de Cuissart (ancien sous-intendant militaire à Saumur), et le fils d'un conseiller municipal, M. Lessart, y ont également trouvé la mort. Il y a six mois, un capitaine d'artillerie s'y était cassé la jambe.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 avril 1882.

Versements de 88 déposants (18 nouveaux), 32,150 fr. » c.
Remboursements, 16,599 fr. 84 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mai.

La cherté des reports provoque une certaine lourdeur du marché des valeurs. Les réalisations un moment arrêtées reprennent avec une certaine intensité; on espère toutefois qu'avant peu elles auront cessé; la liquidation des valeurs s'avance, chacun prévoit que le mois sera des plus fructueux, les dispositions de la place étant excellentes.

Les fonds publics français sont fermes.
Le 3 0/0, 84.07 et 84.10; amortissable, 84.20 et 84.15; 5 0/0, 117.35 et 117.40.

Les fonds étrangers sont lourds.
L'italien a perdu 20 centimes à 90.30.

Le Crédit Foncier se trouve libéré depuis le 1^{er} mai, non plus de 250 francs seulement, mais de 400 francs. Il en est résulté un changement dans le cours de la cote, mais le prix réel de l'action est presque le même. En effet, le cours de 1,640, moins 250 non versés, représente 1,390; celui de ce jour à 1,480, moins 100, représente 1,380. La différence est donc à peine sensible.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie continuent à être très-recherchés, le cours actuel des actions n'est donc que momentanément.

L'attitude du marché est plus calme et mieux impressionnée sur le Crédit de France; les déclarations nettes et précises sur la situation de la Société ont éclairé les actionnaires qui comprennent qu'il est de leur intérêt de soutenir ce grand établissement. Les versements de la seconde moitié du capital se poursuivent régulièrement.

Le public financier refuse de participer à l'émission des actions de la Société du Canal de Corinthe, émission faite par le Comptoir d'Escompte; on ose demander 30 millions; gardons-les, nous avons des travaux plus importants et plus utiles à faire dans notre pays; assez d'exportation de capitaux, le temps en est passé.

La Société Française Financière est très ferme de 1,025 à 1,030.

Parmi les bonnes valeurs industrielles qui offrent un excellent placement, citons les actions des Mines d'Aguilas, c'est une valeur d'avenir, on cote 550, mais le rendement mensuel de ces mines est tel qu'on peut être certain d'une bonne plus-value.
Les chemins sont lourds: Lyon, 1,790; Orléans, 1,295.

CONSEILS ET RECETTES.

LES VERS BLANCS.

Chaque année, les vers blancs causent de grands ravages dans nos cultures, principalement dans celles des betteraves, ce qui éveille l'attention des agriculteurs sur les moyens de le combattre. Nous connaissons un préservatif employé dans divers endroits et dont on est très-satisfait. Il consiste dans l'emploi des cendres noires ou pyriteuses. Voici une expérience qui montre l'efficacité de ce moyen:

Un cultivateur du Nord avait un champ situé sur la lisière d'un bois et dans lequel, par suite de ce voisinage, les vers blancs pullulaient. Vouloir l'ensemencer en betteraves, mais craignant les dégâts des vers blancs, il employa les cendres pyriteuses dans son semis. Ses betteraves furent préservées des attaques des vers blancs, tandis que celles de ses voisins, qui n'avaient pas eu recours à ce procédé, en eurent fort à souffrir. Comment expliquer l'action des cendres noires sur les vers blancs?

Il est fort probable qu'elles agissent par la très-forte odeur sulfureuse qu'elles dégagent, odeur qui déplaît aux vers et les bannit du champ.

Quant au mode d'emploi, il est fort simple. On prend des cendres non lessivées, et on les fait sécher de façon à les rendre bien pulvérulentes, puis on les mélange à la graine que l'on veut semer, et l'on met le tout dans le semoir: graine et cendres se

semment ensemble. On doit avoir la précaution de remuer ce mélange de temps à autre pendant le semis, afin d'éviter des irrégularités dans la distribution. (Le Paysan.)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)

SIMON, directeur.

LUNDI 8 mai 1882.

Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs.

Avec le concours de:

M^{lle} Marie KOLB, de l'Odéon,

MM. H. EMMANUEL et EDOUARD GEORGES, des Bouffes; WORMS, du Châtelet; d'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.

LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HERVÉ.

Distribution:

Antonin Plincharde..... MM. H. Emmanuel.
Vicomte de Ste-Hypothèse..... Edouard Georges.
M. de La Grange-Batelière..... Worms.
René..... D'Herbilly.
Bonpain..... Charley.
Bouzinourt..... Victorin.
André (Lili)..... M^{lle} Marie Kolb.
Antoine..... Edouard Georges.
M^{lle} Bouzinourt..... Marie Léa.
Victorine.....

La pièce se passe à trois époques différentes: 1^{er} acte, en 1840; 2^e acte, en 1850; 3^e acte, de nos jours.

Le spectacle commencera par:

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{lle} Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.

Bureaux, 7 h. 1/2; Rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU CANAL MARITIME DE CORINTHE

Tracé approuvé par le Congrès Universel de Géographie
Concession accordée par S. M. le roi de Grèce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS DIVISÉ EN 60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Statuts reçus par M^r Perleff, notaire à Paris.

ÉMISSION

60,000 Actions de 500 francs

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

CETTE SOUSCRIPTION EST FAITE AU PAIR
ON VERSE 50 francs en souscrivant;
et 75 francs à la répartition;
Les 375 francs restants au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Bonification de 5 0/0 d'intérêt pendant l'exécution des travaux.

Les formalités pour l'admission à la cote officielle seront remplies aussitôt après la constitution de la Société.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Le Mardi 9 Mai 1882

A PARIS, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS;

A LYON, MARSEILLE, NANTES, LONDRES et GENEVE, aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris et chez MM. L. LULLIN et C^{ie}.

En GRÈCE, en ITALIE, à CONSTANTINOPLE, SMYRNE, TRIESTE, en ROUMANIE, à ODESSA, à BARCELONE, à BRUXELLES.

AUPRÈS DES CORRESPONDANTS DU COMPTOIR

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Réduction proportionnelle réservée.

Le Canal de Corinthe ne mesure que 6,342 mètres. Il offre une plus grande sécurité à la navigation et abrège de 342 kilomètres la route actuelle entre l'Adriatique et le Péryée, Constantinople et la mer Noire; de 178 kilomètres, la route entre Marseille, Gènes et le Péryée.

Un traité à forfait assure l'exécution du Canal en 4 ans.

Des notices et prospectus sont tenus à la disposition du public et à tous les guichets où la souscription est ouverte.

P. CODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéde	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéde	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	83 95	83 70	Nord	2115	2135	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 20	83 95	Orléans	1990	1990	Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	240
3 % amortissable nouveau	111 50	112	Ouest	800	805	Obligations foncières 1877	443	441
4 1/2 %	517	517 1/2	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1525	Obligations communales 1879	446	446
Obligations du Trésor	510	512 50	Canal de Suez	2710	2740	Oblig. foncières 1870 3 %	377	378
Obligations du Trésor nouvelles	505	516 25	C. gén. Transatlantique	550	520	Est	375	374 50
Banque de France	5480	5450	OBLIGATIONS			Midi	375	374 50
Comptoir d'escompte	1050	1050	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	501	Nord	379	379 75
Crédit Foncier, opt. 500 fr.	1465	1475	— 1865, 4 %	517	516 50	Orléans	376	375 50
Crédit de France	282	285	— 1869, 3 %	400	398	Ouest	374	374
Crédit mobilier	500	509	— 1871, 8 %	392	393	Paris-Lyon-Méditerranée	377	377 50
Est	710	719 50	— 1875, 4 %	512	514	Paris-Bourbonnais	376	376
Paris-Lyon-Méditerranée	1792	1790	— 1876, 4 %	512	515	Canal de Suez	556	558 50
Midi	1810	1810						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers)
6 — 45 — —	omnibus-mixte
8 — 50 — —	omnibus-mixte
1 — 25 — —	soir
3 — 32 — —	soir
7 — 15 — —	express (s'arrête à Angers)
10 — 37 — —	omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 20 minutes du matin	direct-mixte
8 — 21 — —	omnibus
9 — 43 — —	omnibus
12 — 40 — —	soir
4 — 44 — —	soir
10 — 38 — —	soir

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.
S'adresser au notaire. (262)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.
S'adresser, pour traiter, à M. LORSELLEUR, rue de Bordeaux, ou au notaire. (263)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN HOTEL
Situé à Saumur, Place Maupassant, entre la rue Bodin et la rue de Poitiers.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Revers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A AFFERMER
Par adjudication,
En l'étude et par le ministère dudit M^e Courtois,
Le dimanche 31 mai 1882.

LES IMMEUBLES
Ci-après,
Appartenant aux Hospices de Baugé,
Commune des Rosters.

1. Vingt ares 16 centiares de terre, prairie des Champs-Girards.
 2. Vingt-quatre ares 19 centiares de terre, au même lieu.
 3. Vingt-deux ares 50 centiares de terre, aux Cloisons.
 4. Vingt-huit ares 65 centiares de terre, aux Portes.
 5. Vingt-deux ares 92 centiares de terre, au même lieu.
 6. Quarante-huit ares de terre, au même lieu.
 7. Dix-huit ares 36 centiares de terre, au même lieu.
- Commune de Saint-Clement.
8. Onze ares 90 centiares de terre, au Clos-de-Jacques.
 9. Quatorze ares 69 centiares de terre, au même lieu.
- Pour tous renseignements, s'adresser :
1° A M. le Régisseur des Hospices de Baugé ;
2° Et audit M^e Courtois, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS
S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 25 mars 1882,
LA FERME
DE
BELLE-CHASSE

Dépendant de la Terre de BRÉZÉ.
Située commune de Brézé, arrondissement de Saumur.
Consistant en : maison d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés, d'une contenance totale de **46 hectares**.
S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e LECOMTE, notaire, soit à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (265)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Bodin, 3.
Avec grand jardin, écurie et remise.
S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A VENDRE
UNE USINE
A SAUMUR,
Avec Machine à vapeur verticale
Force 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN TERRAIN
A Saumur, rue de Bordeaux.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^e Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhommeau et à M^e Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE
pour 6,000 francs,
Un MATÉRIEL complet D'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

AVIS
Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lesne (Côte-d'Or).
Leur guérison est certaine.

DEMANDE DE CLERC.
M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

FABRIQUE DE MEUBLES
En chêne sculpté
H. HARDY
Levée-Neuve, près Saumur.
A l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion de la fête de la Croix-Verte (7 mai prochain), il mettra en vente un choix considérable de salles à manger, au prix unique et sans précédent de 452 francs.
Cet ameublement, vendu partout jusqu'à ce jour 650 francs, se composera de :
Un buffet à deux corps, grande taille, sculpture riche, vitré. 230 fr.
Une table à rallonges, patins animaux ou autres, pour 14 personnes. 120 »
Six chaises cannelées, à dix-sept francs l'une. 102 »
M. H. HARDY rappelle, en outre, qu'il se charge de la fabrication de tous les meubles en chêne sculpté que l'on voudra bien lui commander, tels que : ameublements pour chambres à coucher et bureaux, fauteuils et sièges en tous genres, tables et banquettes d'antichambres, etc., etc.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur
LÉPICIER
RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal. (264)

ON DEMANDE un Ménage.
S'adresser au bureau du journal.

VICHY SOURCE LARDE, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foin, de la rate, de la vessie et de l'estomac.
Chez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

SPA POUJON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné.
Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

VALS VIVARAISES
Source n° 1. — Maladies des organes digestifs.
Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diabète, migraine.
Source n° 3. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.
Source n° 4. — Appareil urinaire, gravelle.
Source n° 5. — Maladies des organes digestifs.
Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources.
Chez les Mds d'Eaux minérales & Pharmaciens.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

PORTRAITS D'APRÈS PHOTOGRAPHIE
GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.
50 fr. avec le passe-partout.
Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles
Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions
G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.
Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.
NOMBREUX CERTIFICATS.
PRIX DE 20 A 2,000 FRANCS
Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20
Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.

